

— CONCEVOIR DES LISIÈRES URBAINES POUR MÉNAGER LES SITES SEMI-NATURELS BRUXELLOIS

Séréna Vanbutsele, Dr. Architecte-Urbaniste,
Maître-assistante à l'Institut de Gouvernance
de l'environnement et du développement
territorial, Université de Genève

Courriel :
serena.vanbutsele@unige.ch

RÉSUMÉ

Cet article expose les principaux résultats d'une recherche doctorale qui questionne le devenir d'espaces ouverts sous-planifiés à Bruxelles : les sites semi-naturels. Les sites semi-naturels sont tout d'abord définis en les extirpant de leur désignation désincarnée de zone verte. Les études de cas montrent ensuite que le ménagement des sites semi-naturels passe par le maintien de leur caractère sous-planifié qui permet l'implication de multiple acteurs transformant en permanence l'espace. Pour conserver ces caractéristiques, l'article suggère de maintenir le cœur des sites semi-naturels dans leur intégrité tout en s'attellant à améliorer leur ancrage dans leur contexte urbain. A cette fin, des marges d'action possibles sont identifiées en bordure des sites semi-naturels - principalement en terme de foncier - afin de transformer les limites des sites en lisières urbaines.

MOTS-CLÉS

Espace ouvert, co-production, transformation permanente, semi-naturel, lisière urbaine.

ABSTRACT

This paper outlines the main results of a PhD research that focuses on the future of particular under-regulated open spaces in Brussels: the semi-natural sites. Firstly, the semi-natural sites are rooted out of their technical designa-

tion of «green zone». Case studies show that the respectful development of semi-natural sites goes along with the maintenance of the under-regulated character which allows multiple stakeholders to be involved in permanent transformations of the space. In order to maintain these characteristics, this paper suggests keeping the center of semi-natural spaces in their entirety while improving their territorial anchoring. In that respect, potential scopes for action are pointed out around semi-natural spaces - mainly about land organization – in order to transform the edges of semi-natural sites into urban ecotones.

KEYWORDS

Open space, coproduction, permanent transformation, semi-natural, urban ecotone.

—

— INTRODUCTION : INVERSION DE LA DENSIFICATION À BRUXELLES

Depuis une quinzaine d'années, après plus de 30 ans de régression, la population bruxelloise est en forte croissance. Ce boom démographique met la Région de Bruxelles-Capitale (RBC) au défi de produire, non seulement de nouveaux logements (6000 nouvelles unités par an), mais aussi de nouveaux équipements, notamment des écoles, des espaces publics et des espaces verts (RBC, 2014). En parallèle à ces défis, la nouvelle conscience environnementale et le discours du développement durable induisent une inversion de la planification urbaine. Cette inversion, nous la qualifions d'inversion paysagère car elle institue les vides de la ville — les espaces de nature et les espaces ouverts — comme facteurs structurants du développement urbain (Marot, 1995 ; Cogato, 2005 ; Waldheim, 2006). Au contraire, une pensée plus traditionnelle de la densification serait davantage structurée sur les éléments bâtis. Cette inversion paysagère constitue le cadre théorique de la recherche doctorale intitulée : «*Du ménagement de l'espace ouvert au dé-ménagement de la ville. Exploration des sites semi-naturels pour une densification qualitative de Bruxelles*» (Vanbutsele, 2017)¹ dont cet article expose les principaux résultats. L'inversion paysagère dont il est question hérite de savoir-faire d'urbanistes-paysagistes du 19^e siècle qui ont contribué à la réalisation de plans d'extensions de villes structurés par les espaces ouverts². Si ce savoir-faire a été évincé au profit d'une pensée fonctionnaliste dans le courant du 20^e siècle, aujourd'hui, la prise en compte de la nature et de l'écologie tendent à être considérées non pas comme une limitation mais au contraire comme une structure du projet territorial (Declève, 2015, p. 114).

Ce mouvement de pensée inversée s'est traduit à Bruxelles à la fois par des recompositions du jeu des acteurs et par des transformations du statut de certains espaces. Une nouvelle administration régionale est créée en 1989, l'Institut Bruxellois de Gestion de l'Environnement (IBGE), pour gérer et préserver les espaces de nature dans la ville. Dès 1995 et le premier Plan Régional de Développement (PRD), apparaît l'idée d'un maillage vert. Le concept est ensuite repris et adapté dans les versions plus récentes du plan (2002 et

1 Cette recherche a été menée par Séréna Vanbutsele sous la direction du professeur Bernard Declève au sein de la Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme de l'Université catholique de Louvain, Belgique. Cette recherche a bénéficié d'un financement Prospective Research for Brussels délivré par Innoviris, Institut bruxellois pour la recherche scientifique et d'une bourse des Fonds Spéciaux de la Recherche (FSR) de l'Université catholique de Louvain. Elle a été effectuée en partenariat avec l'Institut Bruxellois de Gestion de l'Environnement (IBGE) — organisme régional en charge, entre autres, des espaces verts bruxellois — et en particulier avec Joël Merlin.

2 Par exemple Loudon en Angleterre, Olmsted aux USA ou encore Forestier en France.

2014). En 2001, la modification du Plan Régional d’Affectation du Sol (PRAS) libère des zones naturelles de leur statut de réserves foncières, les rendant disponibles pour l’urbanisation sous condition de ne pas en aliéner le cœur protégé par le statut de zone verte. La population bruxelloise, attachée au caractère vert de la ville joue également un rôle actif. Des habitants de plus en plus nombreux se regroupent en associations et militent pour une incorporation plus marquée d’espaces de nature dans la ville (Demey, 2003, pp. 10-11). Dans ce contexte, dès 2004, l’IBGE s’est montré préoccupé par le sort d’un type d’espace ouvert que l’Institut présente comme particulièrement fragilisé par la pression urbaine croissante : les sites semi-naturels. A travers le cas des sites semi-naturels bruxellois, c’est un double défi qui est abordé dans cet article : celui de conforter les développements urbains tout en assumant le rôle structurant d’espaces ouverts. Cet article offre tout d’abord un regard sur la complexité des sites semi-naturels dans leur environnement urbanisé. Ensuite, par leur exploration, il pointe deux caractéristiques qui singularisent les sites semi-naturels : (1) les multiples acteurs qui s’y impliquent et (2) qui font évoluer en permanence les usages, pratiques et statuts des sites semi-naturels. Enfin, pour préserver ces caractéristiques, c’est-à-dire pour ménager les sites semi-naturels plutôt que de les aménager, l’article conclut sur une proposition qui vise à transformer les bords des sites semi-naturels plutôt que leurs cœurs.

— SITES SEMI-NATURELS BRUXELLOIS COMME OBJET DE RECHERCHE

La notion de site semi-naturel s’applique à des espaces particuliers à Bruxelles. Depuis la création de la RBC en 1989, au moins cinq sources ont mentionné le concept de site semi-naturel et l’ont appliqué à divers espaces (Gallez-Richel, 1990 ; Ost et al., 1993 ; RBC, 2002 ; IBGE, 2004 ; RBC, 2014). Ces différentes sources ne s’accordent pas sur une liste univoque, ni un inventaire exhaustif ou officiel des sites semi-naturels bruxellois. Le Plan Régional de Développement Durable (PRDD) de 2014, par exemple, considère au moins 17 sites comme semi-naturels alors que le PRD de 2002 n’en considérerait que sept et, à la même époque, l’IBGE en considérerait neuf. La synthèse de ces sources permet de cartographier les 30 sites qui ont été mentionnés comme sites semi-naturels à au moins une reprise depuis 1989. Parmi ceux-ci, dix sites ont été considérés comme semi-naturels à de multiples reprises. Ils ont servi de corpus d’étude à notre recherche (figure 1). L’étude de ce corpus, nous a permis d’établir le lien entre les sites semi-naturels d’aujourd’hui et leur ancien statut de zones de réserves foncières. Ce lien n’avait jusqu’ici jamais été clairement démontré. L’analyse de cartographies et de documents de planification des années 1970 à nos jours montre que

les sites semi-naturels nous arrivent aujourd’hui après avoir été mobilisés pendant plusieurs décennies pour des projets urbains qui ne se réaliseront pas. Ils passent alors du statut de *réserve foncière* au statut de *zone verte* sans pour autant que leur gestion soit clarifiée ou que leur régime de propriété soit homogénéisé. Cet historique explique la perception des sites semi-naturels comme des espaces peu définis, apparentés aux marges de la ville, aux espaces résiduels, aux terrains vagues, et autres délaissés et friches.

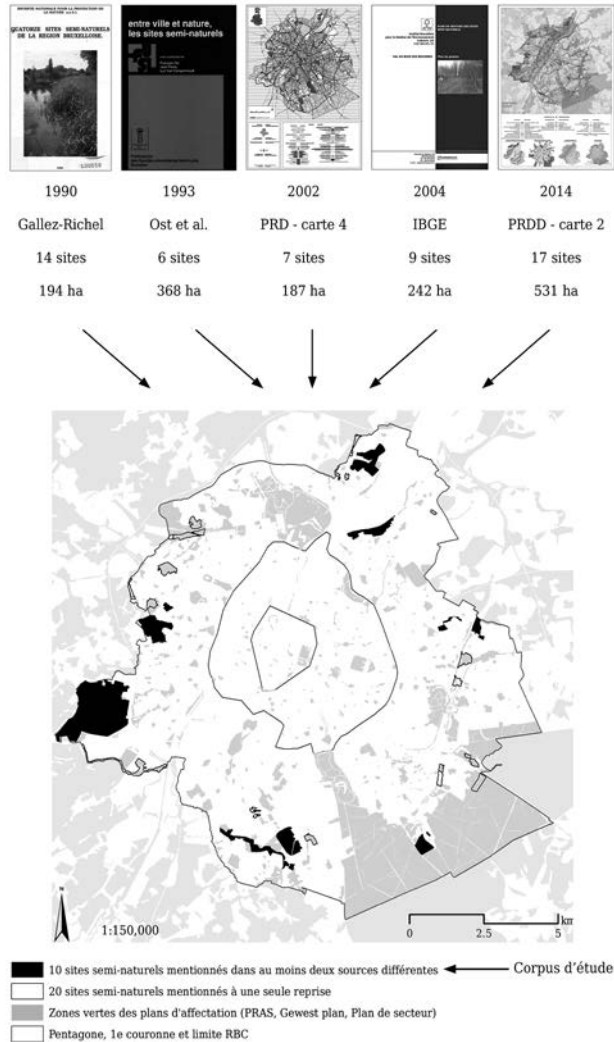


Figure 1 : Composition d’un corpus d’étude de dix sites semi-naturels d’après les sources existantes (source : S. Vanbutsele).

Vanbutsele montre que 16 sites en RBC peuvent être considérés comme semi-naturels car ils sont tous d'anciennes réserves foncières en bordure de la RBC aujourd'hui officiellement reconnues comme *zones vertes* mais qui demeurent des espaces non gérés officiellement par l'IBGE et foncièrement morcelés (Vanbutsele, 2017). Leurs 336 hectares constituent une ressource clé pour le territoire régional bruxellois fortement contraint. Les autorités régionales à travers l'IBGE, le PRD de 2002 ou plus récemment le PRDD de 2014 appellent à les doter d'un statut et d'une gestion officielle. Néanmoins, sur le terrain, ces sites restent des espaces ouverts fragilisés qui subissent une pression urbaine due d'une part à leur diminution et fragmentation en terme de surface et d'autre part à leur (sur)utilisation. Ces sont des espaces qui restent aujourd'hui complexes de l'ordre de l'entre-deux : entre la ville compacte et sa périphérie diffuse, entre l'aménagé et la friche, entre l'intérêt général et l'intérêt particulier spéculatif.

— ÉTUDE DU PROBLÈME : MÉNAGER PLUTÔT QU'AMÉNAGER



Figure 2 : Traces d'usages qui trouvent place dans les sites semi-naturels (source : S. Vanbutsele).

En reconnaissant les sites semi-naturels en tant qu'espaces verts, la RBC les intègre dans le champ de la production urbaine officielle alors qu'ils sont pourtant investis par des logiques d'informalité et de spontanéité. Dans cette optique d'officialisation, la perception des sites semi-naturels en tant qu'espaces vides est jugée problématique. Cependant, les études de Ost et al. de 1993 qui se penchaient en particulier sur les usages des sites semi-naturels mettaient en garde contre leur incorporation dans la planification urbaine qui annihilerait les caractères d'espaces-lisières, flous, ambigus, vagues des sites semi-naturels (Ost et al., 1993). Ces travaux montrent que le caractère peu ordonné et hybride des sites semi-naturels est bénéfique car il permet des usages particuliers qui ne trouvent plus place que dans ces lieux (figure 2). Les auteurs cherchent des solutions d'intégration des sites semi-naturels dans la planification urbaine en les respectant en tant que tels (Ost et al., 1993, p. 12). C'est-à-dire ni en les transformant en espaces construits ni en espaces verts à ce point aménagés qu'ils perdraient leur caractère ouvert et comme inachevé qui fait leur spécificité (Ost et al., 1993, p. 24). Or, introduire l'idée de l'aménagement d'espaces sous-codifiés tels les sites semi-naturels semble paradoxale. Les aménager ne serait-il pas nier ce qui les caractérise? Fermer l'ouverture de ces espaces aux possibles? Stephane Tonnelat dit à propos de l'interstice *«toutes les tentatives pour les incorporer dans le projet d'urbanisme semblent vouées à l'échec puisque leur travail même consiste à les redéfinir, c'est-à-dire à supprimer l'indétermination qui faisait leur attrait en premier lieu. Comment déterminer l'indéterminé»* (Tonnelat, 2003, p. 135) ?

Dans la lignée de ce que formulait déjà Ost et al. nous nous interrogeons sur les possibilités de formaliser les sites semi-naturels sans pour autant supprimer leur caractère informel. Comment aménager, gérer, transformer, adapter des sites complexes qui ne sont ni des parcs, ni des réserves naturelles? À la différence d'Ost et al., qui s'interrogeait davantage sur les usages et les jeux d'acteurs, nous interrogeons les dispositifs spatiaux et morphologiques dans lesquels les sites semi-naturels bruxellois participeraient au fonctionnement de la RBC tout en préservant l'indétermination fertile qui les caractérise. Comment concevoir le non-aménagement des sites semi-naturels? Comment imaginer et reconnaître des espaces qui sont précisément non planifiés et non gérés? Comment incorporer les sites semi-naturels dans la production urbaine officielle? Une apparence d'espace quelque peu abandonné et sauvage est potentiellement très importante d'un point de vue social et écologique. Une planification traditionnelle basée sur un certain ordre et contrôle de l'espace pourrait réduire la fertilité de ce caractère indéfini. Mais une trop faible gestion mène à un aspect négligé souvent mal interprété et qui peut alors mettre en péril la reconnaissance des sites semi-naturels en tant qu'espaces ouverts. Cette équation délicate à résoudre est considérée comme celle du ménage-

ment plutôt que de l'aménagement des sites semi-naturels. Alors que l'aménagement incorporerait les sites semi-naturels dans le projet urbain en tant que matériau de nature fortement régulé, le ménagement maintiendrait les spécificités des sites semi-naturels en tant qu'espaces sous-codifiés.

— ÉTUDE DES FORMES ET DES ORGANISATIONS QUI PRODUISENT LES SITES SEMI-NATURELS

La recherche a développé des études de cas qualitatives qui décrivent l'évolution de trois sites semi-naturels : le Scheutbos (57 hectares), le Val du Bois des Béguines (62 hectares) et le Val d'Or (8 hectares). Ceux-ci ont été sélectionnés pour leur représentativité des diversités de situations des sites semi-naturels. Un travail d'approche des acteurs impliqués dans le futur des sites semi-naturels bruxellois a été mené sous forme de treize entretiens. L'objectif était de comprendre les pressions qui s'exercent ou non sur les sites et les outils utilisés pour les exercer. Plusieurs types d'acteurs ont été identifiés : les administrations régionales et communales en charge des développements bâtis et des espaces verts ; les propriétaires : particuliers, sociétés privées ou administrations ; les gestionnaires ou exploitants généralement des associations et collectifs issus de la société civile. La méthode utilisée se rapproche du journalisme d'investigation. Les entretiens étaient des discussions ouvertes afin de découvrir les acteurs moins visibles, les tensions sous-jacentes et les jeux d'influences. Cette approche a été complétée par une analyse de la littérature grise (articles de presse, prospectus publicitaires, brochures de sensibilisation éditées par le monde associatif, ...).

L'approche par les acteurs a été complétée par des méthodes d'analyses urbaines. Les formes de la ville ou plutôt de ses «vides» ont été étudiées à travers l'analyse morphologique. L'étude de la composante spatiale a fait l'objet de visites de terrain et de relevés des matériaux physiques qui définissent les sites semi-naturels. Autrement dit, ce sont tout particulièrement les bords et les limites, matérielles ou administratives, des sites semi-naturels qui ont été analysés. En effet, à Bruxelles comme ailleurs, les bords des espaces ouverts sont aujourd'hui pressentis comme éléments stratégiques car en première ligne des projets de construction, mais également en contact privilégié entre ville et nature (Tjallingii, 2000 ; Gallent, 2006 ; Desvigne, 2009 ; Follea et Gautier, 2009 ; Studio 09 et al., 2009 ; Legenne et al., 2010 ; Colarossi, 2012 ; RBC, 2014 ; Vanbutsele et Declève, 2015).

A travers l'exploration des trois sites semi-naturels, la recherche s'est attachée à :

- Comprendre le type de pression urbaine qui s'exerce sur les sites semi-

naturels bruxellois : au-delà de leur statut juridique que leur confère le PRAS. Nous cherchons à vérifier s’il y a — comme pressenti — une pression urbaine qui s’exerce sur ces sites et si oui, de quelle nature est-elle?

- Approcher les pratiques, spontanées ou non, qui fleurissent sur les sites semi-naturels et les mettre en tension avec la reconnaissance administrative des sites et les statuts officiels dont ils sont dotés.
- Comprendre les éléments morphologiques qui définissent les sites semi-naturels. C’est-à-dire comprendre la limite des sites semi-naturels, les matériaux qui la composent et son organisation foncière.
- Montrer les conditions auxquelles la valorisation d’un site semi-naturel a favorisé un processus de densification (échanges de parcelles, clarification d’un statut administratif, reboisement, etc.). Autrement dit, nous cherchons à comprendre s’il existe des cas, où densifier ne revient pas automatiquement à combler les vides par du bâti mais au contraire à les conforter et à leur conférer une valeur intrinsèque. A cette fin, nous cherchons les transformations (opérations de densification, projets paysagers, etc.) qui ont allié ou qui pourraient allier une densification avec une valorisation du site semi-naturel.

	SCHEUTBOS (57 HA)	VAL DES BÉGUINES (62 HA)	VAL D’OR (8 HA)
Milieux	Friches boisées, milieux humides, prairies, saulaie marécageuse, roselière, potagers informels	Boisement, peupleraie jusque 2014, aulenaie marécageuse, champs et prairies, potagers informels, ferme pédagogique, terrains de sports	Friche ouverte en attente de construction, boisement
Caractéristiques foncières	De nombreux propriétaires particuliers (+ de 200) qui se sentent expropriés de fait à cause du classement en site naturel. Des associations investissent le lieu pour y mettre en place une gestion écologique = journée de nettoyage, éradication de plantes invasives, Cette implication sur le terrain se fait en accord avec la commune mais sans réel accord avec les propriétaires	La majorité des terrains sont publics (ville de Bruxelles). Une société privée utilise les arbres pour un parcours aventure type accrobranche. Accord partiel pour occuper le lieu (le propriétaire, la Ville de Bruxelles, a donné son accord mais sans consulter son service en charge des espaces verts)	Quelques grands propriétaires (pouvoirs publics et opérateurs immobiliers) qui négocient entre eux

Pressions	Pas d'urbanisation officiellement prévue mais en coulisse des propriétaires tablent sur des changements d'affectations en bordure du site	Il existe des terrains en bordure du site qui sont urbanisables mais plusieurs acteurs (certains propriétaires et associations) cherchent à contrer cette tendance	Une grande partie du site est en cours d'urbanisation en résulte un site «reliquat»
Pratiques et usages	Pratiques agricoles (prairies), décharge de lisier, prairies utilisées par des particuliers pour des moutons, balades, promenades avec chien, visites guidées nature, entretiens du sites par des bénévoles, dépôt d'immondices, terrain d'aventure pour mouvement de jeunesse	Pratiques agricoles (champs), pépinière sapin de Noël, prairie pour moutons, potagers avec abris de fortune, caravanes, parcours accrobranches, balades, promenades avec chien, pêche, sport, visites guidées nature, trafic de drogue – petite délinquance	Sentiers spontanés qui traversent le site et permettent des raccourcis piétons entre des quartiers déconnectés, trafic de drogue - petite délinquance, terrain d'aventure, construction de cabanes dans les bois
Morphologie des bords	4,6 km de bords dont 3,1 km sont inaccessibles au public. Dispositifs qui fabriquent une lisière : le parc urbain du Scheutbos, bande enherbée et alignement de saules qui marquent visuellement la limite, sentiers	5,8 km de bords dont 3,8 km sont inaccessibles au public. Dispositifs qui fabriquent une lisière : ferme pédagogique = point d'entrée du site, potagers informels, terrains de sports publics, sentiers qui longent et pénètrent dans le site	2,9 km de bords dont 2,2 km sont inaccessibles au public. Dispositifs qui fabriquent une lisière : des terrains de sports publics en bordure du site
Lien entre densification et valorisation du site	La construction d'une parcelle de 2ha a provoqué une réaction de la population qui a obtenu le classement d'une grande partie du site en réserve naturelle. Négociation entre la commune et un propriétaire pour échanger des parcelles permettant un accès plus public au site en échange d'une parcelle à densifier ailleurs dans la commune	Projet d'un des propriétaire (ferme pédagogique) d'acquérir des parcelles stratégiques en entrée du site pour bâtir un pavillon d'accueil et en contrepartie garantir la non construction du reste du terrain	Le pouvoir publics négocie l'échange de foncier pour instaurer une gestion sur l'espace vert officiel en contre partie du droit à bâtir sur les autres parties

Tableau 1 : Synthèse des trois cas d'études - État des lieux relevé entre 2012 et 2015 (source : S. Vanbutsele).

— CO-PRODUCTION ET TRANSFORMATION PERMANENTE : DEUX CONDITIONS DU MÉNAGEMENT DES SITES SEMI-NATURELS

Les études de cas montrent qu'aujourd'hui encore, le devenir des sites semi-naturels ne fait pas consensus. «*Tout n'y est pas joué*» même s'ils ont été affectés en espaces verts par le PRAS, plan au sommet de la hiérarchie des plans réglementaires.

- Les centres des sites font l'objet de discussions sur la transformation de l'espace ouvert, sur sa gestion et sa maîtrise foncière.
- La question de la construction des sites semi-naturels se cristallise sur les bords et non sur le site lui-même, sur le lieu d'implantation de leur limite qui est mouvante à travers le temps et qui est encore aujourd'hui sujette à adaptation.

CO-PRODUCTION

L'état dans lequel nous parvenons les sites semi-naturels est le résultat d'interactions complexes entre les pouvoirs publics, les gestionnaires, les utilisateurs et les propriétaires. Ces acteurs agissent souvent avec un certain flou. On pense par exemple à la confusion qui existe entre les personnes agissant sur le terrain sans pour autant être propriétaires ou en avoir l'autorisation par les propriétaires. Dans tous les cas étudiés, le monde associatif s'est toujours révélé comme un acteur incontournable dans la production des sites semi-naturels bruxellois.

Les différents acteurs des sites semi-naturels se coalisent pour soutenir au moins quatre enjeux différents : (1) certains acteurs se mobilisent en faveur du développement économique des sites, (2) d'autres luttent pour leur protection et leur défense en tant qu'espaces de nature, (3) d'autres agissent pour l'amélioration de leur gestion et (4) d'autres encore mettent leur énergie à développer le quartier dans lequel les sites sont implantés. Des coalitions d'acteurs peuvent se former pour défendre un type d'enjeu mais diverger quant à un autre enjeu. Par exemple, dans le cas d'étude du Val du Bois des Béguines, le monde associatif et le pouvoir public s'accordent sur l'importance de préserver le site en tant qu'espace ouvert. Par contre, leurs points de vue divergent sur les types d'aménagements à y prévoir. L'administration régionale y privilégierait l'ouverture au public, alors que certaines associations et le pouvoir local y privilégieraient une gestion écologique avec un accès plus restreint au public.

Pour défendre leurs intérêts, les acteurs mobilisent des outils et moyens d'action qui leur sont propres, que ce soit la maîtrise foncière, les changements

d'affectation et révisions de plans réglementaires, la taxation, les demandes de classement à travers des pétitions, la mise en réseau par des chartes, l'élaboration de projets et contre-projets, et l'occupation du terrain.

Les sites semi-naturels n'émergent donc pas à la faveur d'un concepteur imposant un modèle unique, ni du développement territorial avec son traditionnel volet participatif accompagnant les décideurs, mais plutôt d'une dynamique collective. Cette forme de participation non institutionnalisée est plus complexe que la traditionnelle concertation. Cette énergie collective ne construit pas forcément une vision commune. Dans certains cas, elle s'est avérée force motrice pour protéger des espaces ouverts alors que dans d'autres cas, elle est devenue source de blocage. Cette co-production caractérise les sites semi-naturels et se révèle être une condition à préserver pour ménager les sites semi-natures bruxellois.

TRANSFORMATION PERMANENTE

Ce jeu complexe de co-production favorise un décalage entre production informelle et production institutionnelle. Ce décalage contribue à maintenir un flou quant au devenir des sites semi-naturels. Et ce flou, à son tour, favorise un amalgame d'usages spontanés et d'occupations temporaires ainsi que de nombreux projets et propositions au sujet des sites semi-naturels. De nombreux acteurs imaginent, utilisent et transforment en permanence ces espaces. Un type d'occupation génère des usages spécifiques qui remplacent, adaptent ou évincent des pratiques plus anciennes qui peuvent à leur tour influencer ou être influencées par la reconnaissance officielle du site (Vanbutsele, 2018 ; Vanbutsele et al., 2018).

Si, les études de cas montrent que les sites semi-naturels sont caractérisés par de nombreuses pratiques temporaires et précaires, l'instauration de règles urbanistiques pour des usages «définitifs» va donc à l'encontre du caractère semi-naturel. Au contraire, l'idée de flexibilité appelle à promouvoir des espaces libres aptes à accueillir des usages provisoires (Orduña-Giró et Jacquot, 2014). Le fait de reconnaître et de comprendre des activités spontanées — passées, présentes et futures — contribuerait donc au ménagement des sites semi-naturels en constante mutation.

— MARGES DE MANŒUVRE POUR TRANSFORMER LES LIMITES DES SITES SEMI-NATURELS EN LISIÈRES URBAINES

Si le ménagement des sites semi-naturels passe par l'acceptation et la valorisation des dynamiques de co-production permettant une transformation permanente de l'espace, alors les bords des sites semi-naturels apparaissent comme stratégiques. En effet, ceux-ci supportent une certaine marge de manœuvre permettant d'envisager des mutations en bordure des sites semi-naturels (figure 3). Ainsi des parcelles stratégiques de bord ont été répertoriées ; elles se sont avérées particulièrement sensibles voire fragilisées face aux tenants de la densification et de la spéculation (8,9 hectares recensés sur les 128 analysés). Elles sont stratégiques car leur seule maîtrise peut influencer la transformation de l'entièreté du site, elles répondent à des critères de taille, de propriétaire, d'affectation et d'implantation en contact avec des voiries. Dans le cas du Scheutbos, par exemple, 2,4 hectares de parcelles stratégiques ont été relevés. Ce sont de grandes parcelles privées qui offrent une bande d'au moins 50 mètres de large en contact avec la voirie. Leur propriétaire spéculé sur un changement de leur affectation dans un future plus ou moins lointain ouvrant la voie à leur urbanisation. Tout qui est concerné par le devenir du site a donc un intérêt particulier pour ces terrains.

En plus des parcelles stratégiques, des réserves foncières disponibles et officiellement urbanisables en bordure des sites ont été relevées (22 hectares). Il en est de même pour d'autres espaces mobilisables tels des voiries directement en contact avec les sites (4,2 kilomètres), des fonds de jardin (0,7 hectares) et des espaces libres de construction situés autour des grands ensembles de logements ou d'équipements (44,4 hectares).

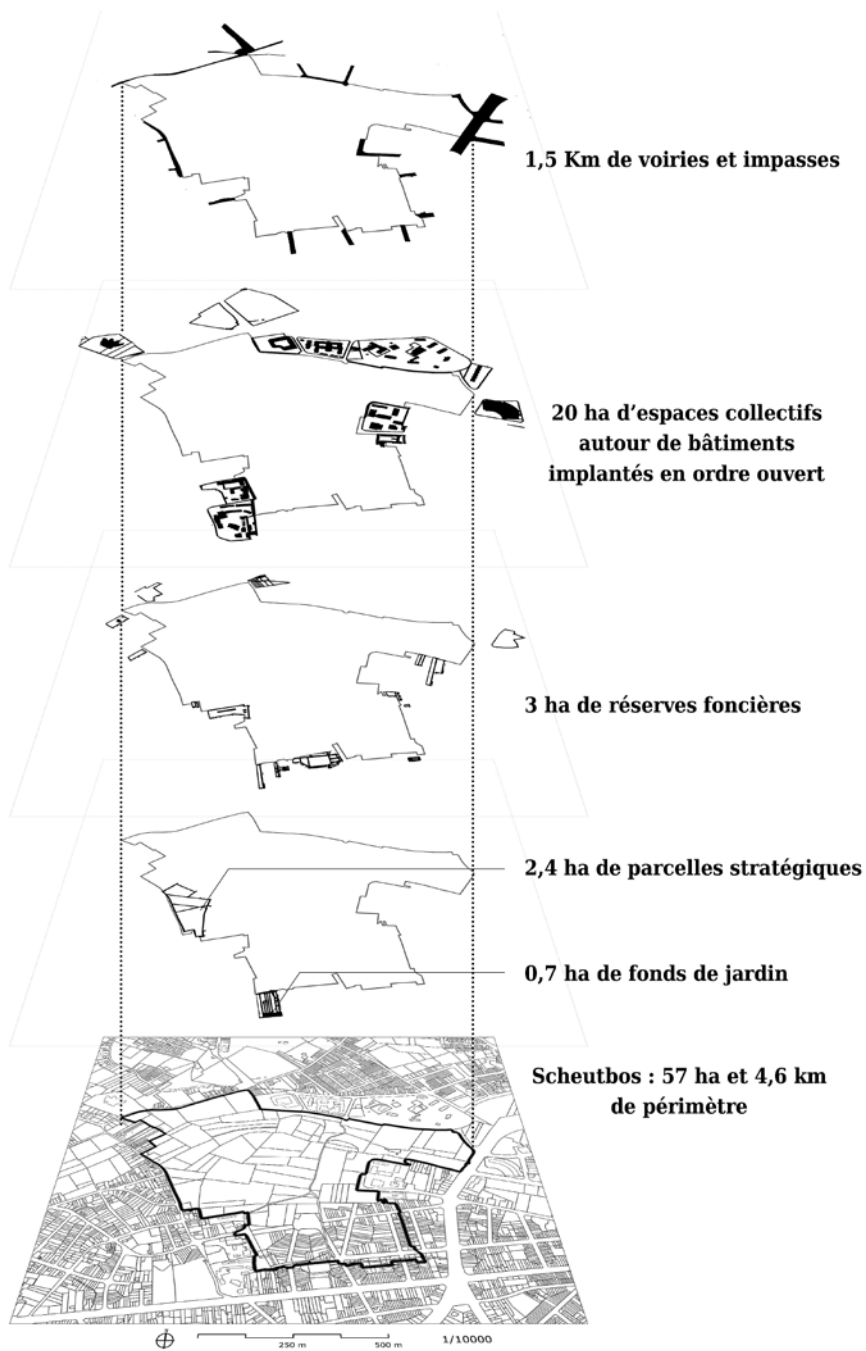


Figure 3 : Marges d'action relevées sur les bords du site semi-naturel du Scheutbos (source : S. Vanbutsele).

Sur les 13 kilomètres de bords analysés, des tronçons ont également été répertoriés en tant qu'exemples à retenir pour favoriser une lisibilité de la limite et une transition entre le site semi-naturel et son environnement urbain : parcs urbains, terrains de sports, jardins collectifs, alignements d'arbres, bandes enherbées et sentiers de promenade. Ces bonnes pratiques contrastent avec l'état actuel des bords des sites semi-naturels dont la qualité générale ne favorise en rien l'ancrage des sites à leur contexte urbain.

Ces marges de manœuvre et ces exemples de bonnes pratiques, nous permettent d'esquisser une double stratégie pour transformer les limites des sites semi-naturels en véritable espace de lisière urbaine (figure 4) (Desvigne, 2009 ; Vanbutsele et Declève, 2015). Premièrement, les ressources foncières existantes en bordure (parcelles stratégiques, parcelles bâtissables, fonds de jardin, rues et espaces collectifs à redimensionner) permettent de réorganiser les tissus bâtis existants qui voient les sites semi-naturels. Cette restructuration pourrait viser une densification des tissus bâtis existants tout en y instaurant une forte perméabilité. Deuxièmement, les sites semi-naturels pourraient être privés d'une certaine marge sur leurs bords non pas pour être construite mais plutôt pour y implanter des espaces non bâtis et aménagés. Les études de cas ont révélé la présence de tels dispositifs qui instaurent des liens explicites entre les sites semi-naturels et leur environnement urbain : tel un parc urbain, une ferme pédagogique, des terrains de sport et de jeux, et à plus petite échelle, les sentiers qui longent et/ou qui traversent les sites. Ces dispositifs pourraient être renforcés et généralisés.

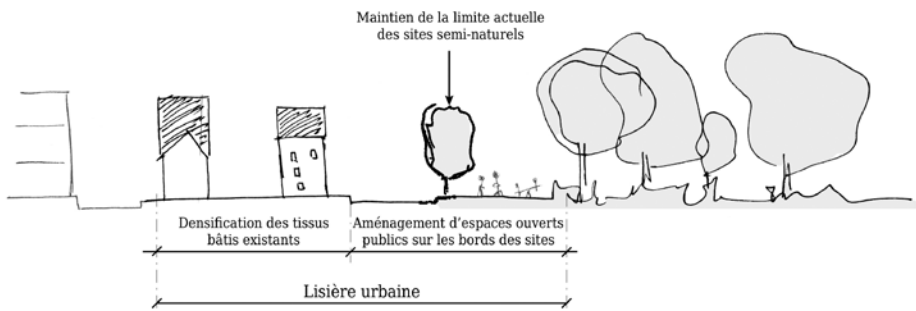


Figure 4 : Stratégie pour transformer les limites des sites semi-naturels en lisières urbaines (source : S. Vanbutsele).

Cette proposition de lisière urbaine vise à inscrire les sites semi-naturels dans leur contexte urbain sans pour autant en dénaturer leur cœur. Le caractère indéterminé des sites semi-naturels est alors préservé tout en les ancrant — tant physiquement que mentalement — comme espaces ouverts de la ville. En s’attachant aux bords, l’attention est focalisée sur les relations entre les éléments plutôt que sur les éléments eux-mêmes. Ainsi notre recherche ne propose pas tellement de se pencher sur l’espace ouvert lui-même — qui a tout intérêt à être délaissé pour exister — mais au contraire de se pencher sur ce qui l’entoure.

— CONCLUSION : MÉNAGER PAR UNE LISIÈRE URBAINE

Le ménagement des sites semi-naturels passe par le maintien de leur condition d’espaces sous-planifiés. Cette condition est liée au processus continu et informel d’adaptation et de coproduction intrinsèque aux sites semi-naturels. Or, les études de cas montrent que les alentours des sites semi-naturels ont la capacité de se transformer et de se densifier. L’ancrage des sites semi-naturels dans leur contexte urbain peut donc passer par la réorganisation de leur voisinage plutôt que par un réinvestissement de leur cœur. Ceci constitue une opportunité d’organiser les sites semi-naturels dans une portion limitée — leurs bords — permettant ainsi de donner libre cours à une gestion moins régulée — voire aucune gestion — au centre du site et donc l’opportunité pour de nombreux acteurs de continuer à s’investir dans ces espaces pour y projeter un future en évolution permanente.

Les modalités de ces transformations en bordure de sites semi-naturels devraient faire l’objet de recherches futures notamment en matière de design urbain, de formes bâties et non bâties, d’agencement des espaces publics et de leurs usages.

La constitution d’une lisière urbaine telle que proposée, avec d’une part un tissu bâti réorganisé voire densifié et d’autre part un espace non bâti réorganisé pour être ouvert, apporterait une réponse aux impératifs de densification de la ville tout en régulant les interactions entre les sites semi-naturels et leur environnement urbanisé et en stoppant le mitage des sites semi-naturels qui a semblé jusqu’ici inexorable.

— BIBLIOGRAPHIE

Cogato, L. E. (2005). Le territoire inversé. In P. Versteegh (Ed.), *Méandres. Penser le paysage urbain* (pp. 117-141). Lausanne : Presses Polytechniques et Universitaires Romandes.

Colarossi, P. (2012). Scenari futuri per il paesaggio urbano in italia. In A. Villari et A. A. Mariani (Ed.), *Convegno nazionale : Paesaggio 150 - Sguardi sul paesaggio italiano tra conservazione, trasformazione e progetto in 150 anni di stori* (Reggio Calabria - 5,6,7 ottobre 2011) (pp. 383 - 390). Rome : Arcane.

Declève, B. (2015). Vers de nouvelles formes de contribution de la recherche à l'action publique territoriale. In Y. Hanin (Ed.), *Cinquante ans d'action territoriale, un socle, des pistes pour le futur* (pp. 103-119). Louvain-la-Neuve : Presses Universitaires de Louvain.

Demey, T. (2003). *Bruxelles en vert - Guide-promenades des jardins publics du Molenbeek à la Woluwe*. Bruxelles : Badeaux.

Desvigne, M. (2009). Epaissir les lisières. In Equipe : AJN - Jean Nouvel & AREP - Jean-Marie Duthilleul & Michel Cantal-Dupart, *Livret de chantier 2 : Naissances et renaissance de mille et un bonheurs parisiens*, (pp. 17-34). Paris : Consultation internationale de recherche et de développement sur le grand pari de l'agglomération parisienne.

Follea, B. et Gautier, C. (2009). Schéma intercommunal d'aménagement des lisières urbaines. Partie 2 : préconisations d'aménagement par types de lisières. Communauté d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest (TCO) de l'Île de la Réunion.

Gallent, N. (2006). The Rural-Urban Fringe : a new priority for planning policy? *Planning, Practice & Research*, 21. (3), 383 – 393.

Gallez-Richel, C. (1990). *Quatorze sites semi-naturels de la région bruxelloise*. Bruxelles : Entente nationale pour la protection de la nature ASBL.

IBGE (Institut Bruxellois de Gestion de l'Environnement) (2004). Plan de gestion des sites semi-naturels. Bruxelles.

Legenne, C., Arbelbide, L. L., Thibault, C., Tricaud, P.-M. et Vivien, J.-F. (2010). Comment traiter les fronts urbains? Les carnets pratiques. Paris : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme Ile-de-France.

Marot, S. (1995). L'alternative du paysage. *Le Visiteur : ville, territoire, paysage, architecture : revue trimestrielle de critique des situations construites*, 1. 54-81.

Orduña-Giró, P. et Jacquot, S. (2014). La production participative d'espaces publics temporaires en temps de crise. Le projet "Pla Buits" à Barcelone. *Métropolitiques* <http://www.metropolitiques.eu/La-production-participative-d.html> (consulté 7 novembre 2014).

Ost, F., Remy, J. et Campenhoudt, L. (1993). *Entre ville et nature, les sites semi-naturels: approches sociologique et juridique des sites bruxellois*. Bruxelles : Facultés universitaires Saint-Louis.

RBC (Région de Bruxelles-Capitale) (2002). Plan Régional de Développement (PRD). Bruxelles.

RBC (Région de Bruxelles-Capitale) (2014). Projet de Plan Régional de Développement Durable (PRDD). Bruxelles.

Studio 09, Secchi, B. et Viganò, P. (2009). Livret de chantier 2 : Le diagnostic prospectif de l'agglomération parisienne : la ville "poreuse". Paris : Consultation internationale de recherche et de développement sur le grand pari de l'agglomération parisienne.

Tjallingii, S. P. (2000). Ecology on the edge : Landscape and ecology between town and country. *Landscape and Urban Planning*, 48. (3-4), 103-119.

Tonnelat, S. (2003). Interstices urbains, les mobilités des terrains délaissés de l'aménagement. *Chimères*. (52), pp. 134-151.

Vanbutsele, S. (2018). Des réserves foncières aux zones vertes : projets et contre-projets d'urbanisation contribuant à la formation des sites semi-naturels bruxellois. In P. Mantziaras et P. Viganò (Ed.) *Projeter des horizons d'attente, Urbanisme de l'espoir* (pp. 145-165). Genève: MétisPresses vuesDensembleEssais.

Vanbutsele, S., De Smet, A., Dewaelheyns, V., Tritsmans, B. (2018). Exploring semi-natural space in the Val du Bois des Béguines. In V. Dewaelheyns, H. Leinfelder, F. Lerouge (Ed.) *Challenging the boxes, interfaces in landscape and land use* (pp. 132-145). Oud-Turnhout: Gompel & Svacina.

Vanbutsele, S. (2017). *Du ménagement de l'espace ouvert au dé-ménagement de la ville : exploration des sites semi-naturels pour une densification qualitative de Bruxelles*. Thèse de doctorat en art de bâtir et urbanisme, Presses universitaires de Louvain, Belgique.

Vanbutsele, S. et Declève, B. (2015). La lisière des espaces ouverts : support de densification qualitative des métropoles. *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement Débats et Perspectives* <http://vertigo.revues.org/15700> (consulté 12 juin 2015).

Waldheim, C. (2006). *The landscape urbanism reader*. New York : Princeton Architectural Press.